

# RESULTAT DU CONCOURS D'ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE :

Le CCAS de Barbâtre s'est engagé dans un projet de création d'une résidence autonomie à partir des bâtiments existants du foyer-logement de La Rocterie.

Pour rappel, le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe prévisionnelle ont été validés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 décembre 2017. Le programme de l'opération se définit ainsi :

- Le projet de restructuration et de construction de la résidence autonomie comprendra au total 30 logements neufs qui seront situés sur les parcelles à l'Est de la Mairie.
- La surface à construire a été estimée à 1 963 m<sup>2</sup> (SDO). La Surface Utile (SU) de la surface restructurée est estimée à 1 460 m<sup>2</sup> celle-ci comprend notamment :
- Hall/Espaces de vie (257m<sup>2</sup>)
- Locaux administratifs et du personnel (81 m<sup>2</sup>)
- Hébergement (1 050 m<sup>2</sup>)
- Locaux logistiques (72 m<sup>2</sup>)

Afin que ce projet puisse être mené à bien, le CCAS a organisé, à compter du 10 novembre 2017, un concours d'architectes, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera ce projet de résidence autonomie. Le délai fixé pour le dépôt de réception des plis avait été fixé au mercredi 20 décembre 2017 à 16 h 00. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 21 décembre 2017 à 15 heures. 44 équipes ont présenté leurs candidatures.

Le jury de concours s'est ensuite réuni le lundi 8 janvier 2018 à 14 h 00 afin de procéder à l'examen des candidatures et à la sélection des 3 équipes qui pourront être admises à concourir.

Il s'agissait des équipes suivantes :

- ❑ **Equipe 1** : GREGOIRE ARCHITECTE (mandataire) – AREA – NOVAM- Denis ROUSSEAU – COTE PAYSAGE
- ❑ **Equipe 2** : TRIADE (mandataire) – ISOCRATE – AREST – ECB – ECCE TERRA
- ❑ **Equipe 3** : RENIER ARCHITECTES (mandataire) – OTEIS ISATEG – CMB 35 – ATELIER KER ANNA

Sur l'avis motivé du jury de concours en date du 13 avril 2018 pour la sélection du candidat retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une résidence autonomie classant en première position l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet d'architecture TRIADE (Niort).

Le Conseil d'administration, a voté à l'unanimité, lors de sa réunion du 3 mai 2018 :

- Au vu des conditions techniques et financières de réalisation du projet, ainsi que des conditions de passation du marché public de maîtrise d'œuvre permettant d'établir le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un montant de 295 800 € HT (mission de base et missions complémentaires) calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux de 4 180 000 € HT (valeur finale estimée), a attribué le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence autonomie à l'équipe présentée par le cabinet d'architectes **TRIADE** (Niort), mandataire du groupement constitué avec :
  - Economie de la construction : ECB
  - BE Structure : AREST
  - BE Fluides : ISOCRATE
  - BE Paysagiste : ECCE TERRA
- Les deux autres équipes qui avaient été désignées comme lauréates se verront attribuer le paiement d'une prime de 10 000 € chacune, il s'agit de :
  - Equipe GREGOIRE ARCHITECTE (mandataire) – AREA – NOVAM – Denis ROUSSEAU – COTE PAYSAGE
  - Equipe RENIER ARCHITECTES (mandataire) – OTEIS ISATEG – CMB 35 – ATELIER KER ANNA

Le choix du CCAS s'est notamment justifié par rapport à l'insertion du site et de l'image du projet. Le projet s'insère, en effet, parfaitement dans le cadre du Centre-bourg, en conservant une échelle humaine et en respectant l'esprit des venelles et ruelles présentes sur l'île. Les quatorze logements prévus bénéficieront d'un accès direct sur l'extérieur. L'accueil et l'administration de la résidence sont en façade du parc. Cette implantation contribue au renforcement de l'activité autour de la mairie. La salle d'animation et la salle à manger sont tournées vers le parc cependant le CCAS envisage de rediscuter pour une autre orientation qui favorisera une plus grande ouverture de ces salles vers l'extérieur et sur le parc.

Chaque logement bénéficie de deux grandes fenêtres, une dans le séjour et une dans la chambre. L'accessibilité des logements est assurée et des puits de lumières sont prévus à l'intérieur du bâtiment. L'intimité des logements est privilégiée mais sans omettre la convivialité favorisée par la venelle, les terrasses et l'espace de vie commun.

Les matériaux traditionnels sont privilégiés. Des matériaux et un agencement plus moderne sont également utilisés afin d'assurer une bonne performance thermique et un confort pour les résidents (menuiseries, surfaces vitrées...).